

parlementaires. « Priver les enfants de vacances, c'est les priver d'une partie de leur enfance et c'est leur dire : "Tu n'as pas les moyens, alors tu n'y as pas droit." C'est aussi briser le principe d'égalité au cœur même de la devise de la France, c'est oublier l'éducation, la santé et l'avenir », soulignaient leur lettre ouverte et leur pétition.

UNE MESURE AUSTÉRITAIRE

« Attention de ne pas nous donner le coup de grâce », a de nouveau averti Michèle Demessine, présidente de l'Unat, lors de sa rencontre la semaine dernière avec Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Car la disparition des colos apprenantes viendrait fragiliser un peu plus le tourisme social, ce maillage territorial composé d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, des services dédiés des collectivités territoriales et des centres de vacances des comités sociaux et économiques d'entreprise. Un maillage aux retombées cruciales pour les communes le plus souvent rurales qui les accueillent. Une enquête menée en 2024 dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bretagne démontre que chaque centre accueille en moyenne à l'année 5 000 personnes (40 % de voyages scolaires, 20 % de colonies, 40 % de groupes, clubs sportifs...), engendre 750 000 euros de retombées locales (dont 100 000 euros grâce à l'argent de poche dépensé!) et 16 emplois directs et indirects. « Pour nous, c'est un vrai choix politique structurant à Fontenay-sous-bois. Une classe de CM1 part au moins une fois pendant onze jours et 1 000 enfants vont en colonie en juillet et août. C'est 320 000 euros de budget, hors coûts de régie », revendique le maire de la ville, Jean-Philippe Gauthrais. « Mais si des budgets ne sont pas flétris par l'État, on prend le risque qu'il n'y ait plus rien de tout ça », prévient-il.

En plus du combat à mener contre la mesure austéritaire visant les colos apprenantes, les parlementaires disposeront d'une autre cartouche. Votée en 2023 à l'Assemblée de manière transpartisane, la proposition de loi (PPL) portée par Émilie Bonnivard (LR) est en attente d'examen au Sénat. Celle-ci vise à « relancer l'organisation des classes de découverte » en créant un fonds national d'aide au départ de 3 millions d'euros, ainsi qu'une indemnité plancher de 1 250 euros en faveur des enseignants qui organisent aujourd'hui encore des voyages scolaires de façon tout à fait bénévole. « Cette PPL ne réglera pas tout. Mais une loi sur le sujet n'a jamais existé. Elle permettra de lancer un débat de société sur notre jeunesse », espère la sénatrice PCF Cécile Cukierman. ■

STÉPHANE GUÉRARD

Quand les patrons veulent bâillonner Sophie Binet

JUSTICE Pour avoir qualifié de « rats qui quittent le navire » les patrons menaçant de délocalisation, la secrétaire générale de la CGT se voit mise en examen pour « injure publique ». La gauche dénonce une « tentative d'intimidation ».

Si on était taquins, on dirait qu' « on ne peut plus rien dire »... Parce que les grands patrons n'aiment pas voir leur image écornée. Ce sont des gens susceptibles. Au point de porter plainte si une leader syndicale a l'audace de les qualifier de « rats (qui) quittent le navire », dont « le seul objectif est l'appât du gain ». Pour cette comparaison, et comme le veut une procédure quasi automatique, Sophie Binet est mise en examen pour « injure publique ». La secrétaire générale de la CGT l'a elle-même annoncée sur France Inter, mardi matin : « J'étais extrêmement choquée, parce qu'en disant cela je n'ai fait que mon travail de syndicaliste, à savoir dénoncer les inégalités de répartition des richesses et le fait que les milliardaires paient toujours moins d'impôts et ne se sentent plus responsables de l'emploi en France. »

Tout démarre le 31 janvier sur RTL, où Sophie Binet est invitée à commenter les propos de Bernard Arnault, propriétaire du groupe LVMH. Ce dernier estimait que le projet de surtaxe sur les entreprises, proposé par le gouvernement de François Bayrou,

« poussait à la délocalisation ». « Ce chantage à l'emploi, on n'en peut plus, rétorque la cégétiste. Leur seul objectif, c'est l'appât du gain, les rats quittent le navire. Ses propos, ses comportements sont à l'image du comportement des grands patrons aujourd'hui qui coulent le pays. » Une sortie franche qui n'a pas plu à Sophie de Menthon, présidente du mouvement patronal Ethic et agent de liaison entre les milieux d'affaires et l'extrême droite française.

« UN PATRONAT TRÈS SOUCIEUX DE DÉFENDRE SES PRIVILÉGES »

En février, Ethic, dont l'objectif est d' « assurer par tous les moyens la promotion et la défense des entreprises », dépose plainte contre Sophie Binet. Le lobby, entre autres financé par le milliardaire réactionnaire Pierre-Édouard Stérin, affirme que « l'ensemble des grands chefs d'entreprise sont ici directement pris à partie » par les dires de la syndicaliste. Lunaire. « Ça s'appelle une image populaire, c'est dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas et je pense que c'est important, dans le débat public, qu'on puisse parler sans langue de bois », persiste la

numéro 1 de la CGT. La centrale syndicale dénonce d'ailleurs dans un communiqué une « énième procédure bâillon » et une « attaque d'un degré inédit » alors qu'il s'agit de « la 5^e procédure judiciaire contre un membre du bureau confédéral en deux ans ».

Devant cette tentative d'intimidation ridicule, Sophie Binet a reçu le soutien de la gauche. « Je constate qu'il n'y a pas de mise en examen quand on vient nous expliquer à longueur de plateau que les chômeurs seraient des assistés, qu'il y aurait trop de fonctionnaires et qu'ils font mal leur travail, dénonce Benjamin Lucas, porte-parole du groupe Écologiste et social à l'Assemblée nationale. Il y a une volonté de criminaliser l'action syndicale. » Et Jean-Luc Mélenchon, fondateur de LFI, de dénoncer une France qui « s'enfonce dans un obscurantisme sur fond judiciaire ». « C'est tellement ridicule, s'indigne Fabien Roussel, secrétaire national du PCF. C'est le signe d'une certaine fébrilité d'une partie du patronat très soucieux de défendre ses priviléges jusqu'à s'en prendre aux représentants des salariés. Il faut défendre les libertés syndicales. » ■

EMILIO MESLET